



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 065/2024
SÉANCE N° 4 DU 17 JUIN 2024

ADOPTION D'UNE CHARTE FINANCIÈRE DE LA MUTUALISATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 11 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais (jusqu'à 19 h 45), Christian Lefort (jusqu'à 19 h 07), Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 59), Antoine Caplan, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 21), Georges Hoyaux, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Samia Soultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 55), Isabelle Groseil, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaill, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 15) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Catherine Roy, Michel Paillard.

Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 19 h 07), Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Christine Dubois, Marie Boigontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Camille Pétron a donné pouvoir à Loïc Broussey, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Patrice Morin, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Yannick Borde a donné pouvoir à Corinne Segretain, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Marcel Blanchet (à partir de 19 h 15).

Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé suppléante, Bernard Bourgeois est représenté par Isabelle Groseil suppléante.

Nicole Bouillon et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 19 juin 2024.

N° 065/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2024

ADOPTION D'UNE CHARTE FINANCIÈRE DE LA MUTUALISATION

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les dispositions de l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma de mutualisation de Laval Agglomération adopté en date du 18 décembre 2023,

Vu l'avis du comité social territorial de Laval Agglomération, de la ville de Laval et du CCAS en date du 11 janvier 2024,

Vu la délibération n° 12/2024 du conseil communautaire de Laval Agglomération relative à l'adoption et l'abrogation de services communs en date du 5 février 2024,

Vu la délibération n° RHTF – 4 – du conseil municipal relative à l'adoption et l'abrogation de services communs en date du 12 février 2024,

Vu la délibération n° DCA2024-003 du conseil d'administration du CCAS de Laval relative à l'adoption et l'abrogation de services communs en date du 22 février 2024,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La charte financière de la mutualisation est adoptée. La présente charte est conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Sultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Signé : Le Président,

Florian Bercault